

Dessin de Xavier Gorce

Édito : LA LAÏCITÉ : UNE VIEILLE QUESTION ? DES RÉPONSES À RENOUVELER ?

Nouvelle série n° 13

Difficile de se confronter au concept de laïcité. Ouvrons le dossier.

Le contexte actuel remet en lumière une des valeurs fondatrices de la République française, la **laïcité** comme réponse argumentée à des actes terroristes bafouant de manière barbare la liberté d'expression des enseignants, des journalistes, de tout citoyen. Il implique de réaffirmer la **neutralité de l'Etat**, qui consacre la séparation du domaine privé et du domaine public.

Pourquoi aujourd'hui faut-il proclamer à nouveau cette valeur singulière de notre droit, de ce pilier de notre démocratie, si peu compréhensible dans la culture anglo-saxonne où le mot « laïcité » est intraduisible sauf par de longues périphrases ? La laïcité souffre trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension. Or, l'intolérance et les préjugés se nourrissent de l'ignorance.

Reprenons : la laïcité est un principe constitutionnel qui juridiquement ne s'applique qu'à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux services publics. Mais, au-delà de cette définition juridique, elle est aussi une valeur républicaine qui rassemble des femmes et des hommes qui, quelles que soient leurs appartenances religieuses ou philosophiques, sont libres et égaux en droit. La laïcité permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public. Ce principe permet à la République de garantir aux citoyens le droit d'être catholiques, musulmans, juifs, protestants, agnostiques, athées... La laïcité n'est donc pas une

option spirituelle particulière, mais la condition de l'existence de toutes. Pour que tous les citoyens puissent vivre ensemble, c'est la République qui est laïque, non un groupe ou une communauté.

Revenons à l'histoire :

Nous vivons tranquilles grâce à la loi de 1905 qui consacra la séparation de l'Eglise et de l'Etat, après la loi de 1901 régulant la liberté d'association. La législation, après de grands combats parlementaires, a stabilisé notre droit, et nous nous y référons souvent quand surgissent des difficultés. Depuis plus d'un siècle, et des mises à l'épreuve répétées, elle résiste.

L'Etat a réagi dans les crises en précisant ce qu'impliquait le respect de la laïcité à l'école (Jean Zay dès 1937), dans l'entreprise, à l'hôpital, dans l'armée, multipliant les exemples concrets et la description de bonnes pratiques. En clair permettre l'exercice de la citoyenneté en faisant vivre ce que Dominique Borne définit comme « une tension » entre la liberté de chacun et l'égalité de tous.

« *La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix* » (Charte de la laïcité à l'école-art.6).

Réaffirmons que la laïcité, qui a contribué à l'unité nationale aux XIXe et XXe siècles, est plus indispensable que jamais pour faire vivre le pluralisme social et culturel de la France d'aujourd'hui, pour

Octobre
Novembre
Décembre 2020



Plantu

Sommaire :

- Edito laïcité
- Liberté d'expression
- Les CDCA
- Les oubliés
- Précarité démocratique
- Ils nous ont quitté
- Les retraités américains
- Les masques

Édito : LA LAÏCITÉ : UNE VIEILLE QUESTION ? DES RÉPONSES À RENOUVELER ?

construire l'appartenance commune en faisant partager les principes et les valeurs de la République. Mais « *comme la Révolution a célébré une déesse Raison, nous avons transformé la laïcité en déesse dont la France serait le peuple élu* » dit Jean Bauberot. Seulement l'action politique, administrative, sociale, exige un réalisme pragmatique. Nous tenons compte du passé (par exemple : la France laïque a gardé des jours fériés catholiques, etc). La laïcité doit être confortée, expliquée, régulièrement, et pas seulement à l'occasion des crises. L'éducation reste une des clés. L'enseignement du « fait religieux » est inscrit dans les programmes scolaires, et pas d'enseignement du « fait laïque », pourquoi ? Des explications et des éléments à développer.

Nous sommes entrés dans le XXI^e siècle. Nos rapports avec les anciennes colonies, le développement de l'immigration consentie, puis clandestine, le regroupement familial, ont provoqué de grands changements dans la population, et certains équilibres se sont fragilisés. La réalité de notre pays a changé. La ghettoïsation a augmenté.

« *La question de la transmission des valeurs communes se pose en réalité de façon beaucoup plus générale pour notre société tout entière y compris en termes d'intégration au contrat social fondé sur les valeurs de la République de chaque nouvelle génération* » affirme Abdennour Bidar. On passe totalement à côté du sujet si on considère que ce sont seulement les populations d'origine immigrée qui auraient besoin de recevoir un brevet de laïcité, et donc, s'il faut mettre les points sur les i, pas qu'aux personnes de confession musulmane.

L'ensemble de la société est **en mal d'intégration**. Dans certaines parties du territoire de la République, la question religieuse recouvre en partie la question sociale et la question identitaire. Dans les quartiers ghettoïsés, les valeurs de la République apparaissent trop souvent aux habitants plus comme des incantations que comme des réalités vécues, et la transmission des valeurs par l'école comme peu légitime. Le meilleur enseignement possible concernant les valeurs ne sera efficace que si la réalité sociale n'apporte pas un démenti à ce qui est enseigné ; notre société fait souvent le contraire de ce qu'elle demande à l'école de transmettre !

« *La République est laïque et sociale* » disait Jean Jaurès, et il ajoutait : « *elle restera laïque si elle sait rester sociale.* » La transmission de savoirs fondés sur la raison, sur l'esprit critique, sur le doute, est rendue difficile par la pauvreté économique, sociale et culturelle de beaucoup. Quelle citoyenneté en partage pour les 5 millions de chômeurs et leurs enfants, pour les 1,2 million d'enfants qui vivent aujourd'hui dans la grande pauvreté ? Comme l'écrivait Victor Hugo en 1872, « *comment peut-il penser celui qui ne peut vivre* » ? Il y a une fracture scolaire comme il y a une fracture sociale, fracture attestée par la permanence de l'effet des inégalités sociales sur les destins scolaires. Pas de citoyenneté partagée sans mixité sociale et scolaire. Il ne faut pas s'étonner qu'un sentiment aigu d'injustice conduise enfants et adolescents à certaines provocations et que la devise « Liberté, égalité, fraternité », ne fasse pas beaucoup de sens à leurs yeux. La laïcité doit permettre d'incarner et de valoriser notre devise, mais il ne faudrait pas utiliser la laïcité pour espérer échapper à la question du caractère profondément inégalitaire de notre société et de notre école.

Laissons la conclusion à Ferdinand Buisson. Dans son Introduction à « *La foi laïque* » (1912), il formulait un espoir qui pourrait être le nôtre aujourd'hui : « *Il est permis d'espérer que le jour n'est pas loin où la conscience publique parlant haut, mettra fin, d'autorité, à la guerre civile scolaire dont les enfants sont les premières victimes et enjoindra enfin aux hommes d'école de faire leur œuvre à l'école, aux hommes d'église de faire la leur à l'église et aux hommes de parti de renoncer à se servir ou de l'une ou de l'autre pour des fins politiques* ».

La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles. un outil qui permette d'éviter l'éclatement de la République en segments, en communautés étanches. Elle reste un gage de paix. A nous de la faire vivre.

Annette Bon

PLAIDOIRIE POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Au procès des attentats de janvier 2015, Richard Malka, l'avocat de Charlie Hebdo, a prononcé, vendredi 4 décembre, un bel hommage à la liberté d'expression.

Extraits d'après l'article du Monde du 5 décembre 2020. (Henri Seckel et Pascale Robert-Diard).

« Je ne plaide pas pour l'histoire. Je n'en ai rien à faire, de l'histoire. Je veux plaider pour aujourd'hui, pas pour demain. Pour les hommes d'ici et maintenant, pas pour les historiens du futur. Le futur, c'est comme le ciel, c'est virtuel. C'est à nous, et à nous seuls, qu'il revient de s'engager, de réfléchir, et parfois de prendre des risques pour rester libres d'être ce que nous voulons. C'est à nous, et à personne d'autre, de trouver les mots, de les prononcer pour recouvrir le son des couteaux sous nos gorges. A nous de rire, de dessiner, de jouir de nos libertés, face à des fanatiques qui voudront nous imposer leur monde de névroses et de frustrations. C'est à nous de nous battre pour rester libres. C'est ça qui se joue aujourd'hui.

Rester libre, cela implique de pouvoir dire ce que l'on veut des croyances sans être menacé de mort, abattu par des kalachnikovs ou décapité. Or, ce n'est plus le cas aujourd'hui dans notre pays. Pendant ce procès, un enseignant a été coupé en deux. Pendant ce procès, on a tué dans une basilique. On a atrocement blessé rue Nicolas-Appert. On a menacé dans plusieurs communiqués, dont un d'Al-Qaida.

Le message de ces terroristes est clair. Ils nous disent : vos mots, vos indignations ne servent à rien. On continuera à vous tuer. Vos juges, vos procès, sont indifférents. Vos lois sont des blagues, nous ne répondrons qu'à celles du Ciel. Ils nous disent de renoncer à la liberté parce qu'un couteau et un hachoir seront plus forts que 67 millions de Français, une armée et une police. C'est l'arme de la peur pour nous faire abandonner un mode de vie construit au fil des siècles. Et évidemment, ça ne s'arrêtera pas aux caricatures, ni même à la liberté d'expression. Ils détestent nos libertés. Ils ne s'arrêteront pas, parce que nous sommes un des rares peuples au monde à être porteur d'un universalisme qui s'oppose au leur...

En 1789, la liberté d'expression est proclamée comme un des droits les plus précieux de l'homme. Deux ans plus tard, on sort le blasphème du code pénal. En 1881, on vote la grande loi sur la liberté de la presse. Les débats font rage à l'Assemblée et c'est frappant de constater à quel point ils se focalisent sur ceux d'aujourd'hui : le dessin et la religion. C'est comme si *Charlie Hebdo* existait déjà ! « *Dieu se défendra bien lui-même, il n'a pas besoin pour cela de la Chambre des députés !* », répond Clemenceau à l'évêque d'Angers qui invoque la blessure des catholiques outragés....

Mais alors comment on fait pour sortir l'islam de cela ? Il faudrait le sortir du pacte républicain ? Il faudrait dire, non, il n'y a qu'une religion qui devrait avoir un traitement de faveur, qu'on ne pourrait pas caricaturer, et ce serait l'islam ? Ce n'est pas possible. Le combat de *Charlie Hebdo*, c'est aussi un combat pour la banalisation de l'islam. C'est un combat pour qu'on regarde cette religion comme une autre. Qu'on la traite comme une autre. En faire une exception, c'est évidemment le pire service qu'on pourrait lui rendre. On ne peut pas sortir une religion de l'égalité. Les religions doivent faire l'objet de la satire, et pour reprendre les mots de Salman Rushdie, de « *notre manque de respect intrépide* »....

Ils pourraient tous nous tuer, ça ne servirait plus à rien, parce que *Charlie* est devenu une idée. Et *Charlie* pourrait disparaître aujourd'hui, cette idée vivrait encore. On ne peut pas tuer une idée, c'est pas la peine d'essayer. *Charlie Hebdo*, vous en avez fait un symbole ! Vous en avez fait une idée ! On ne la tuera plus.... »

Alors ces trois mois ont été tragiques, difficiles, autant que cela serve. Autant que ce soit pour que nous ne perdions pas nos rêves, pour que nous ne perdions pas nos idéaux, pour que nous ne tournions pas le dos à notre histoire, pour que nous ne soyons pas la génération qui aurait abandonné l'histoire que je vous ai racontée, qui a abandonné ses rêves, ses idéaux, son rêve de liberté et de liberté d'expression. »

LES THÉMATIQUES D'INTERVENTION DE LA CFDT DANS LA GESTION DE LA PANDÉMIE

La Commission Santé de l'URRIF s'adresse aux mandats CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).

Extraits de la note de Monique Zanatta du 20 novembre 2020.

Obtenir et faire circuler les informations

Lors du 1^{er} confinement la plupart des CDCA avaient pu obtenir les mesures prises par le Pôle Solidarités du Conseil Départemental, un appui et interlocuteur essentiel aux établissements pour faire face à cette crise sanitaire.

C'est de nouveau le moment de solliciter le département, responsable de l'action sociale. En vous adressant au Pôle Solidarités, vous pourrez obtenir des renseignements sur ce qui est mis en place pour soutenir les établissements, les services d'aides et d'accompagnements à domicile, pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées.

Ce n'est pas toujours facile d'accéder aux informations : il est souvent utile de faire valoir que nous sommes représentants des usagers.

Une autre source d'information : les Conseils territoriaux de santé (CTS), instances départementales de démocratie en santé où siègent quatre représentants des CDCA (2 PA et 2 PH).

Chaque département a son propre fonctionnement qui peut être très différent de l'un à l'autre. Il faut prendre contact avec nos représentants CDCA au CTS pour suivre ce qui s'y fait, les projets et les actions en cours.

On peut également trouver des informations en prenant contact avec l'inter-CVS (Conseils de vie sociale) du département, ou par défaut, avec des membres de ces Conseils.

Trois points majeurs pour les CDCA

1) Leur renouvellement

Le mandat est de 3 ans.

En Ile-de-France leur installation s'est déroulée sur une période allant de Juin 2017 à Avril 2018.

Attention, le délai de 3 ans part de la date de l'arrêté signé par le président du conseil départemental, et non pas celle de sa mise en place.

2) Notre présence à la Conférence des financeurs

Vu l'importance des projets qui y sont présentés et qui font partie de la politique du département, tant au niveau de la prévention de l'autonomie que les moyens alloués, nous devons œuvrer pour la présence de tous les CDCA dans cette instance. Le règlement intérieur prévoit qu'un bilan annuel de celle-ci doit être présenté en réunion plénière.

3) La prime covid 19 attribuée au personnel des SAAD (Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile)

En raison des contraintes budgétaires, et du poste de dépenses que cette prime peut représenter pour les collectivités, l'Etat s'est engagé à apporter une aide financière exceptionnelle de 250 € par agent, à la condition d'une participation financière des départements d'un montant au moins égal ce qui porte celle-ci à un montant de 500 € minimum. Cette prime doit être versée avant le 31 décembre.

Dans les Hauts de Seine, dans un souci d'égalité de traitement avec les différents professionnels du secteur médico-social, le département a décidé de porter celle-ci à 1000 € (250 + 750).

Cette prime s'adresse aux professionnels ayant travaillé entre le 1^{er} mars et 11 mai 2020, elle concerne 4 652 salariés répartis dans 147 SAAD à qui le département délivre un agrément. Parmi ceux-ci, on relève 15 CCAS sur 36 communes ayant maintenu ce service.

DOMMAGES COLLATÉRAUX OU LE MAILLON (TRÈS) FAIBLE DU PLAN DE RELANCE

Le premier confinement n'a pas suffi à alerter les pouvoirs publics sur tous les « dommages collatéraux » de la crise sanitaire. Préoccupés par la crise économique et l'arrêt d'activité, ils n'ont pas vu les innombrables français que le plan de relance laissait au bord du chemin : Sdf, salariés des TPE, chômeurs en fin de droits, étudiants sans ressources, intérimaires, travailleurs indépendants, saisonniers, migrants, etc.

Le plan de relance mis en place « coûte que coûte » a fait la part belle aux entreprises mais a oublié les plus précaires d'entre nous. Leur situation semble avoir enfin été découverte par le Président de la République le 25 novembre, suivi par le gouvernement. En rattrapage, le plan de pauvreté annoncé récemment prévoit un budget de 800 millions d'euros, mais une somme jugée « pas à la hauteur de l'enjeu », a déclaré Laurent Berger. Toutefois des efforts sont faits, la garantie « jeunes » sera étendue à plus de bénéficiaires et une aide pour les travailleurs précaires sera bientôt mise en place. Bientôt ? Huit mois ont été perdus qui ont plongés dans des situations catastrophiques bon nombre de nos concitoyens. Mais la mesure une fois encore, est-elle à la hauteur des besoins ?



Plantu, sports d'hiver...

Comment peut-on organiser l'alerte sur les situations des plus faibles, comment se faire entendre par des dirigeants débordés par le nombre et la complexité des situations quand même les organisations caritatives, Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, Banque alimentaire, Médecins sans frontières, ... ne cessent d'appeler à l'aide.

Le 2 mai, la CFDT et les signataires du Pacte de Pouvoir de vivre présentait 15 mesures indispensables à mettre en œuvre en urgence à la fin du premier confinement ; citons entre autres propositions : aides exceptionnelles, revalorisation du RSA, aides au logement, accès aux soins, fonds de soutien d'urgence aux associations.

Il est urgent que le gouvernement soit enfin à l'écoute du monde associatif, des partenaires sociaux, de tout ceux qui, au plus près du terrain, portent la voix et la défense des plus défavorisés.

Béatrice Letellier

PRÉCARITÉ DÉMOCRATIQUE

La crise sanitaire, qui se double d'un choc économique et social, révèle une société française fracturée, minée par la précarité et la montée des tensions. Les citoyens et les travailleurs sont inquiets pour leur santé, leur emploi et l'état de leur pays. Dans ce contexte anxiogène, certains acteurs du débat public, des politiques mais aussi des observateurs, certains syndicalistes ou patrons, ne se montent pas à la hauteur. Ils refusent de prendre en compte la complexité de la situation et surfent sur des oppositions stériles qu'on peut raviver d'un simple tweet. Cette culture du slogan et du clivage installe notre pays dans une sorte de précarité démocratique : de plus en plus de nos concitoyens se détournent d'un débat public qui attise les peurs et les colères et détruit l'intelligence collective. Cela nous inquiète, nous qui à la CFDT continuons de penser que la sortie de cette crise passe que par des solutions construites et acceptées collectivement.

Patrick SÈVE, Secrétaire national

Editorial, Syndicalisme Hebdo du 19 novembre 2020

A PIERRE COSTE

Pierre,

Pour tous ceux et celles qui dans notre association t'ont rencontré, ont travaillé avec toi, tu représentais le **militant** que tous souhaiteraient être : un homme attentif aux autres, toujours prêt à rendre service, à assumer toutes les tâches, même les plus ingrates, -mais ô combien nécessaires : distribuer des tracts, assurer des permanences, etc.

Tu étais très attaché au développement de la CFDT avec ceux qui appartenaient à ton ancien secteur professionnel, ou auprès de ceux qui vivaient plus près de chez toi, impliqué au niveau communal (forum, enquêtes...). Amnesty International et la défense des syndicalistes emprisonnés était un autre enjeu de tes combats ; ton attention au monde était forte.

Tous ont écrit pour témoigner de ton ouverture d'esprit, de ta lutte constante pour la justice et l'égalité.

Nous soulignerons aussi ton attachement aux jeunes, à leur éducation. Combien de temps as tu consacré au soutien scolaire auprès des enfants et adolescents de ta commune, soucieux de leur permettre d'accéder à la culture ?



Enfin, et surtout, tu étais **notre ami**, plein de bienveillance et de générosité, attentif à chacun, toujours disponible.

Tes enfants et petit enfants, dont tu parlais quelquefois, ont eu la chance de t'avoir comme père et grand père.

Nous partageons avec vous la tristesse de ton départ si brutal, mais nous garderons de toi le souvenir d'un homme chaleureux, profondément humain et fraternel, lumineux. Nous ne t'oublierons pas.

Hommage lu au cimetière de Lacaze (Tarn) le 6 novembre 2020

Annette Bon

CCAS des Hauts de Seine : un record

Dans 10 villes du département notre UTR a présenté des candidat.e.s pour représenter les retraités et les personnes âgées aux conseils d'administration des CCAS*.

Au final, 5 candidatures ont été retenues par les Maires :

- ◆ Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY à Asnières
- ◆ Marie-Josée CERVERA à Chatillon
- ◆ Jean-Luc LEYGONIE à Colombes
- ◆ Annette BON à Fontenay aux roses
- ◆ Habib BEJAOUI à Malakoff

Bon courage aux nommé.e.s

*Centres communaux d'action sociale

FRANCETTE GEAY, militante à Colombes

Francette avait 30 ans quand elle fut embauchée à la SNECMA Gennevilliers.

Elle fut affectée pendant 25 ans au parachèvement forge de précision. Dans un atelier vétuste et insalubre. Ce milieu professionnel essentiellement masculin avec une majorité d'immigrés n'était pas des plus faciles pour une jeune femme de surcroît adhérente à un syndicat CFTC puis CFDT extrêmement minoritaire.

Malgré cela Francette s'imposa par ses compétences, et la qualité de ses relations personnelles. Elle sut se faire respecter et jamais elle ne subit des attaques personnelles ou sexistes de la part de l'organisation syndicale majoritaire qui l'appréciait pour son charisme et sa constance à défendre les salariés.

Militante exemplaire, après son travail Francette allait avec sa mobylette à Paris chercher les tracts de l'inter SNECMA ; afin de les diffuser le lendemain à Gennevilliers.

En 1975 avec un groupe de 4 camarades nous avons adhéré à la CFDT. Une révolution pour une section syndicale qui comprenait à peine 10 adhérents. C'est là que j'ai vraiment connu et apprécié Francette sa tolérance et son ouverture d'esprit. Ce n'était sans doute pas facile pour elle d'accueillir quatre zigotos issus du mouvement de 1968 et de 20 ans ses cadets. Francette sut avec patience freiner nos ardeurs.

Ce qui n'empêcha pas la CFDT avec Francette comme secrétaire de participer ou d'initier des grèves comme sur la suppression du boni, sur l'amélioration des conditions de travail ou encore pour le droit des immigrés d'obtenir des congés sans solde. Ces faits valurent à la CFDT une considération importante parmi les ouvriers.

Cet engagement Francette le paya le prix fort. Sur ses 25 ans de carrière à Gennevilliers elle restera 24 ans et 9 mois OS2. Elle ne passa P1 que trois mois avant sa préretraite.

Avec l'exemple de Francette on peut affirmer que l'argent n'est pas le plus important, que les convictions ne s'achètent pas même quand cela est difficile notamment lors des nombreuses grèves auxquelles elle a participé.

Militante dans l'âme, arrivée à la retraite, Francette rejoignit la section syndicale CFDT des retraitées de Colombes où elle portait haut la défense des travailleurs sans papier et du droit des femmes, elle qui avait su allier le travail d'usine, l'action militante et ses responsabilités de mère cheffe de famille.

Aujourd'hui 37 ans après sa préretraite Francette qui nous a quittés est un exemple et une grande figure du mouvement ouvrier de la SNECMA et du droit des femmes.

Alain Hay
Ancien responsable CFDT SNECMA
Colombes, 4 septembre 2020



Gisèle HALIMI nous a quitté le 28 juillet dernier.

Nous reviendrons sur son parcours exemplaire d'avocate et de militante dans un prochain numéro de « Contact »

HOMMAGE À SAMUEL PATY

Hommage de Catherine Nave-Bekhti, Secrétaire Générale de la fédération des Sgen-CFDT, place de la République, le 18 octobre 2020 :

« Merci d'être là nombreuses et nombreux en mémoire de Samuel Paty, en soutien à sa famille, ses proches, ses collègues et ses élèves.

Nous partageons ainsi l'effroi face à un acte abject, la tristesse infinie face à la mort d'un homme, d'un collègue enseignant, Samuel Paty, tué parce qu'il enseignait. Tué parce qu'il enseignait la liberté d'expression, la liberté de la presse dans une démocratie laïque.

Ces émotions nous placent, au moins un moment, dans un état de sidération, comme hélas à chaque fois que le terrorisme islamiste a frappé notre société, attaquée à travers ses victimes notre République et notre volonté et art de vivre ensemble riches de nos différences et de ce qui nous rassemble.

Les messages nombreux de soutien à l'École, aux enseignants, qui s'expriment dans l'espace public et médiatique, qui sont adressés aux syndicats de personnels de l'Éducation nationale incarnent l'unité autour de l'École, contre les obscurantismes et en l'occurrence contre l'islamisme radical dès lors que par la pression, par la violence, il forge une opposition à la démocratie, à la République laïque, aux libertés d'expression et de la presse.

Il nous faut donc malgré la tristesse, l'effroi, tourner notre colère aussi vers un double combat dont les deux faces sont indissociables pour faire société, pour que l'École continue son œuvre émancipatrice : lutter donc contre les obscurantismes et contre le terrorisme, lutter aussi contre les amalgames qui sèment la haine et le racisme.

Ne confondons pas islam et islamisme radical. Discernement, convictions, valeurs pour avancer ensemble contre le terrorisme, contre l'obscurantisme.

Nous sommes toutes enseignantes, tous enseignants. Toutes et tous uni.e.s par et pour les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité dans la laïcité. Comme l'a dit Dominique Sopo*, il faudra la clarté de l'ensemble des adultes, pour avancer ensemble contre les propos, les actes qui minent la démocratie et la République, car tout ne se joue pas uniquement à l'École. »

*Président de SOS Racisme

En hommage à Samuel Paty, quarante personnalités, essentiellement des écrivains, se souviennent d'un professeur qui a changé leur vie dans un livre publié cette semaine...



Parmi les contributeurs à ce recueil intitulé « *Lettre à ce prof qui a changé ma vie* » Agnès Martin-Lugand, l'auteure du best-seller « *Les Gens heureux lisent et boivent du café* » et Nicolas Mathieu, le prix Goncourt 2018 pour « *Leurs enfants après eux* ».

« *Lettre à ce prof qui a changé ma vie* » est une coédition Pocket-Robert Laffont en hommage à Samuel Paty et dont les bénéfices seront reversés à l'association « Bibliothèques sans Frontières ».

ANNE SYLVESTRE, CHANTEUSE POUR PETITS ET GRANDS ET ARTISTE FÉMINISTE, 1934-2020

« Anne Sylvestre était drôle, on l'avait presque oublié, tellement elle râlait. Pourtant, souvent, elle pouffait, avec un énorme sourire, l'œil vert et malicieux. Elle se moquait, d'elle-même en premier lieu, fustigeait avec humour un monde peuplé « *d'étagères qui se prennent pour des gens/Tout bien rangé dans la tête* ».

Sa préférence allait à « *ceux qui doutent, ceux qui paniquent* », les dubitatifs professionnels, tous ceux qui « *font voguer les incertitudes sur des flottilles de papier* ».

Extrait de l'article de Véronique Mortaigne, *Le Monde*, 1^{er} décembre 2020

*J'aime les gens qui doutent, les gens qui trop
écoutent leur cœur se balancer
J'aime les gens qui disent et qui se contredisent
et sans se dénoncer
J'aime les gens qui tremblent, que parfois ils ne
semblent capables de juger
J'aime les gens qui passent moitié dans leurs
godasses et moitié à côté
J'aime leur petite chanson
Même s'ils passent pour des cons
J'aime ceux qui paniquent, ceux qui sont pas
logiques, enfin, pas "comme il faut"
Ceux qui, avec leurs chaînes pour pas que ça
nous gêne font un bruit de grelot
Ceux qui n'auront pas honte de n'être au bout du
compte que des ratés du cœur
Pour n'avoir pas su dire "délivrez-nous du pire et
gardez le meilleur"
J'aime leur petite chanson
Même s'ils passent pour des cons
J'aime les gens qui n'osent s'appropriier les
choses, encore moins les gens*

*Ceux qui veulent bien n'être, qu'une simple
fenêtre pour les yeux des enfants
Ceux qui sans oriflamme et daltoniens de l'âme
ignorent les couleurs
Ceux qui sont assez poires pour que jamais
l'histoire leur rende les honneurs
J'aime leur petite chanson
Même s'ils passent pour des cons
J'aime les gens qui doutent mais voudraient
qu'on leur foute la paix de temps en temps
Et qu'on ne les malmène jamais quand ils
promènent leurs automnes au printemps
Qu'on leur dise que l'âme fait de plus belles
flammes que tous ces tristes culs
Et qu'on les remercie qu'on leur dise,
qu'on leur crie "merci d'avoir vécu!"
Merci pour la tendresse
Et tant pis pour vos fesses
Qui ont fait ce qu'elles ont pu*

Les gens qui doutent, 1977



PHILIPPE FRÉMEAUX, économiste et journaliste, 1949-2020



Philippe Frémeaux a eu plusieurs vies. D'abord enseignant, puis économiste, éditorialiste, consultant, chroniqueur, il entama sa carrière de journaliste dans les années 70 en participant à la rédaction du « *Canard du 13^e* », et travaille comme pigiste au « *Monde* ». Il rejoint « *Alternatives économiques* », le mensuel fondé par l'économiste Denis Clerc en 1980. Il en deviendra le rédacteur en chef en 1988.

A son arrivée à « *Alteréco* », il affirme la ligne éditoriale exigeante du journal : européenne et sociale-démocrate, il en développe la notoriété. Dans le monde des publications économiques et financières de l'époque dominé par l'économie libérale, « *Alteréco* » s'impose comme un journal de gauche.

Parallèlement son esprit pédagogue et d'une solide exigence intellectuelle faisait de Philippe Frémeaux un débatteur apprécié tant à la radio (France Info et France Culture) et qu'à la télévision (C'est dans l'air). Il défendait l'écologie politique et s'était impliqué dans le mouvement de l'économie solidaire et sociale.

Denis Clerc disait de lui : « *la raison chez lui l'emportait sur la passion* ».

A PROPOS DES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Au-delà de la bataille des urnes et des enjeux du changement de président, les retraités, aux Etats unis, connaissent des situations loin d'être enviables

A l'heure de la rédaction de ces lignes Joe BIDEN, candidat démocrate, a été élu 46^{ème} Président des Etats Unis, même si le sortant, Donald TRUMP, tout en acceptant petit à petit de se retirer, persiste à nier sa défaite et prétend toujours que la victoire lui a été volée.

Joe BIDEN a déjà été Vice Président deux fois sous les mandatures de Barack OBAMA.

Il a donc une vraie expérience de gestion présidentielle et de surcroit une femme devrait être nommée comme vice-présidente à ses côtés, ce qui ferait date dans l'histoire des Etats-Unis.

Espérons que dans le programme affiché par ce futur président qui est plus social, la place des retraités dans ce grand pays ne sera pas oubliée car la situation n'est pas brillante.

Les retraites publiques de base ne font guère partie du débat public et elles ne représentent que 40 % du dernier revenu d'activité pour une retraite à taux plein ; le reste étant complété pour les plus aisés par des retraites d'entreprise et des fonds de pension dont la rentabilité risque de s'amenuiser avec l'état de la bourse lié à la crise économique.

Au cours d'un voyage aux Etats Unis il y a peu, j'ai constaté avec effroi qu'un grand nombre de personnes âgées (voir très âgées) travaillaient encore comme serveurs dans les restaurants, car probablement leurs retraites (dans la majorité des cas par capitalisation en bourse) ne leur permettaient pas de vivre décemment. Le TIP ou pourboire que l'on donne volontairement à ces personnes chez les prestataires de service sont parfois leur principale rémunération qui leur permet de survivre !

D'après l'OCDE le taux de pauvreté des retraités de plus de 66 ans est de 3,4% en France et 23,1% en Amérique.

Avec ce futur Président, beaucoup s'accordent à dire que des options seraient prises dans cette nation pour mettre en place une vraie politique sociale digne de ce nom qui ne laissera pas sur le bord de la route les plus faibles, les plus démunis, les plus âgés, et les communautés minoritaires de certains Etats.

Dans l'instant de ces jours sombres, espérons aussi que le développement des tensions et des divisions au sein de la société américaine ne mettront pas dos à dos deux Amériques qui nous mèneraient vers des états « désunis » d'Amérique.

Yves Labasque

« Toujours préférer l'hypothèse de la connerie à celle du complot. La connerie est courante. Le complot exige un esprit rare. »

Michel Rocard

DE MASQUE EN MASQUE AU FIL DU TEMPS....

Le masque est aujourd'hui au top de l'actualité comme instrument barrière majeur pour éviter la propagation du virus CODIV 19. Au delà des polémiques sur l'utilité de le porter ou non, rappelons que le masque a traversé une grande partie des siècles et des civilisations.

Je vais décliner ci-après quelques propos sur cet ustensile au travers des temps, en me limitant à quelques exemples, car il y aurait matière pour les historiens à en faire une encyclopédie.

Le masque a servi aussi bien dans les festivités africaines, que les sacres de chefs indiens, les danses Papous, ou d'autres destinées à éloigner les mauvais esprits, et dans les carnivals sur divers continents de Venise aux Antilles en passant par le Brésil, ou encore à vénérer des divinités. Le masque d'or de Toutankhamon restera aux sommets de l'histoire du passé.

Le masque s'est toujours combiné avec la comédie, la musique, la vie du théâtre de l'Antiquité à nos jours, de nô au Japon, au Tibet, et dans nos classiques pour contribuer au rayonnement des cultures.

Dans d'autres domaines, il servira (bien avant le COVID 19) à protéger ou à dissimuler le visage pour les chirurgiens, les soudeurs, les plongeurs, les pompiers, les soldats, les policiers du Raid, les pilotes de supersoniques, les escrimeurs...et j'en passe.



Masque du théâtre Nô

Je vais mettre un terme à cet enchaînement au risque de vous saturer.

Je vous laisse le soin de poursuivre, car sous votre masque il y a sans nul doute une curiosité salutaire et un génie inventif qui vous permettra de trouver d'autres exemples.

Si le masque limite aujourd'hui la vigueur de l'expression orale il vous reste donc l'écrit pour vous défouler.

Jetez le masque seulement pour cet exercice, mais restez à couvert.

Pour ma part, je vous laisse à vos plumes.

Pour ce qui me concerne, j'ose espérer que la belle avec qui je mène vie commune depuis longtemps pourra dès le printemps prochain retirer son masque, et ce pour agrémenter mes jours de son plus beau sourire, comme elle savait toujours le faire avant les contraintes liées à cet impossible virus.

Yves Labasque

RAPPEL : TROIS SPECTACLES DE THÉÂTRE PROPOSÉS PAR L'URRIF

Le dimanche 7 mars 15h00 au théâtre du Chatelet

Ballet : Le Sacre du Printemps sur une chorégraphie de Pina Bausch

Tarif : 25.00 € Places en catégorie 2

Le dimanche 28 mars 15h00 au théâtre de l'Odéon

Théâtre : Le ciel de Nantes, une pièce de théâtre de Christophe Honoré

Tarif : 21.00 € Places en catégorie 2

Le samedi 17 avril à 18h30 au théâtre du RondPoint

"Zèbre" de et avec Paul Mirabel

Tarif : 23.00 €

Renseignements et inscriptions : Gérard DESPIERRE-URRIF CFDT 06 81 36 45 02 ; gdespierre@free.fr

Date limite d'inscription : 31 décembre 2020

**UNION TERRITORIALE
DES RETRAITES CFDT
DES HAUTS-DE-SEINE**

23 place de l'Iris
92400 Courbevoie

hautsdeSeine@retraites.cfdt.fr

Pour nous contacter, téléphonez
à l'UD 92 : 01 47 78 98 44



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Contact Retraités 92

Rédaction et Diffusion :
23 place de l'Iris
92400 Courbevoie

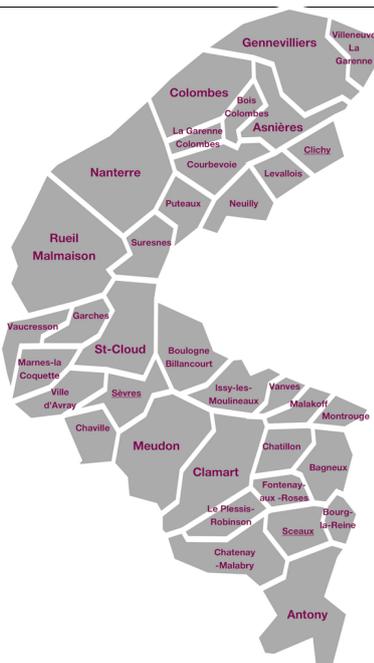
Directeur de la Publication :
Hervé Renault

Rédacteurs : Annette Bon, Monique
Zanatta, Yves Labasque, Béatrice
Letellier

Mise en page :
Béatrice Letellier

N° CPPAP : 1121 S 08503

Impression : UD 75 CFDT, 7/9 rue
Euryale Dehaynin, 75019 Paris



Nos Unions Locales de Retraités

ULR Suresnes, Nanterre, Puteaux,
Saint-Cloud, Vaucresson, Garches,
Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette
Contact : Dominique Mandô
07 83 15 24 40
ulrsne.cfdt@laposte.net

ULR Issy-les-Moulineaux, Meudon,
Clamart, Vanves
Contact : Jean Deniaud
06 08 89 92 40
deniaud.jean@orange.fr

ULR Colombes, Bois-Colombes
Contact : Daniel Limballe
06 07 46 14 89
dlimballe@free.fr

ULR Le Plessis-Robinson, Chatenay
Malabry, Fontenay-aux-roses
Contact : Annette Bon
06 07 37 33 72
annette.bon@orange.fr

ULR Asnières, Gennevilliers,
Villeneuve-la-Garenne
Contact : Marie-Christine Saladin
06 17 45 70 26
mcsaladin007@gmail.com

ULR Clichy-la-Garenne, Levallois-
Perret, Neuilly-sur-Seine,
Courbevoie, La Garenne-Colombes
Contacts : Jean-Claude Razet
01 42 70 11 66
jcd.razet@yahoo.com

ULR Boulogne, Chaville, Sèvres
Contact : Jean-Yves Carré
06 89 14 15 77
jean-yves.carre3@orange.fr

ULR Antony, Bourg-la-Reine, Sceaux
Contact : Annette Bon
06 07 37 33 72
annette.bon@orange.fr

ULR Rueil-Malmaison
Contact : Michel Jamet
01 47 32 29 81
ulrsne.cfdt@laposte.net

ULR Malakoff, Bagneux, Chatillon,
Montrouge
Contact : Jacques Lépine
01 49 12 12 65
cfdtretraites.mbcm@gmail.com